

SAINTPARIZELECHATEL

LE LIEN / N°29



Décembre 2019

Voeux du Maire

Madame, Monsieur,

Cette année 2019 qui vient de s'écouler nous a encore démontré que nous sommes bien impuissants face aux forces de la nature. La sécheresse nous a tous touchés à divers degrés. En particulier, nos amis agriculteurs ont connu des temps bien difficiles. Parmi nous, certains ont subi des dégradations sur leurs maisons et habitations dues à cette sécheresse. Pour celles survenues en 2018, notre commune a été reconnue en situation de catastrophe naturelle ce qui ouvre la possibilité d'indemnisation par les assurances. Ainsi notre école a souffert, des fissures sont apparues dans ses murs. Si vous êtes malheureusement concernés par des dommages dus à la sécheresse de 2019, vous devez déposer un dossier en mairie, rapprochez-vous du secrétariat pour tout renseignement.

Vous constatez depuis quelques temps, la présence de l'entreprise BBF, des hommes en vert présents sur notre commune. Ils déploient la fibre optique qui couvrira notre territoire d'ici l'été prochain permettant ainsi sa commercialisation dès l'automne 2020. Les Fonts Bouillants, Mont, Chéron, Domaine Barré, Limoux, rue du Pré Pillet, de la Faveroche, la partie Est du bourg, route d'Azy, sont les premiers secteurs à être déployés. Les autres secteurs le seront à partir du printemps. Je tiens à remercier les riverains qui ont procédé très rapidement à l'élagage sous les fils téléphoniques facilitant ainsi le déploiement des câbles sans retard.

Aucune commercialisation de la fibre ne pourra se faire sans avoir une adresse précise. Notre commune possède encore des habitations sans numérotation. Un travail d'adressage précis sera à réaliser avant l'été prochain afin de résoudre cet obstacle. De plus, une adresse précise est primordiale pour guider les moyens de secours.

2019, a vu l'avancée de projets qui nous tenaient à cœur. Le parcours de mémoire de la présence américaine est pérenne, le parcours Saint Parize en 1900 est en cours de réalisation, la réhabilitation de la grange et du pigeonnier sont en cours. Après de nombreuses années, d'idées et de projets avortés, faute de financements, nous avons pu, grâce au projet de territoire porté par le département et la communauté de communes Loire et Allier, réaliser ces premiers travaux de sauvegarde du patrimoine. Nous avons obtenu 80% de subvention, les 20% d'autofinancement de la commune ont été amortis par la vente de la maison forte.

D'autres bonnes nouvelles sont aussi agréables à rappeler. La reprise du bar brasserie par Jean Claude Oliveira et Fanny Thierry, jeune Saint Parizoise qui revient au pays, la réouverture de l'épicerie courant janvier par Mohamed Bensmail, et enfin l'arrivée d'Emma, kinésithérapeute, qui complète l'offre de soins mise à votre disposition.

Le personnel communal, les conseillers municipaux et moi-même, formulons des vœux pour la prospérité et le développement de notre village.

Bonne année à toutes et à tous.

Bonne année à Saint-Parize-Le Châtel !

Compte rendu des conseils municipaux*

Séance du 08/07/2019.

TARIF CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe les conseillers de la révision du prix du repas de la cantine scolaire à payer à ANSAMBLE à compter du 01/09/2019 : le tarif unitaire passe de 2.498 à 2.593 € H.T. soit 2.74 € T.T.C.

Le Maire propose d'augmenter, dans les mêmes proportions, le prix du repas à payer par les familles, à partir du 01/09/2019 et d'appliquer une majoration de 50% pour les repas hors réservation, avec un but dissuasif. En effet, le rajout des enfants inscrits en dernière minute, ou non-inscrits, pose de réelles difficultés dans la gestion quotidienne des présences et des commandes de repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe, à compter du 01/09/2019, le prix du repas à payer par les familles à 3.35 €. En cas de non-respect du délai d'inscription, ce tarif sera majoré de 50% soit 5.02 € le prix du repas.

LOCATION LOCAL COMMERCIAL

REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT DE LA POSTE

Le Maire présente aux conseillers deux propositions relatives à l'ouverture, d'un commerce à savoir, bar et petite restauration dans le local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer le montant du loyer mensuel de ce local commercial à 350.00 €.
- Décide d'exonérer de loyer le commerçant pendant 3 mois suivant son installation.
- Décide de la mise à disposition gratuite du matériel et de la licence IV en cours d'acquisition par la collectivité.
- Charge le Maire d'établir le bail et de fixer les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel, de la licence.
- Donne délégation au Maire pour toute décision concernant cette location

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

- Le conseil décide de fixer, à 24 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Loire et Allier, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
SAINT ELOI	2128	7
SAUVIGNY-LES-BOIS	1458	5
MAGNY-COURS	1403	4
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	1329	4
CHEVENON	576	2
MARS-SUR-ALLIER	300	2

2

PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE

Le Maire propose aux conseillers d'acquérir la parcelle cadastrée section C n° 239, sise Grand'Rue. Il s'agit d'une maison d'habitation à rénover édifée sur un terrain de 139 m2. L'achat de ce bien permettrait de lutter contre la dégradation du tissu bâti. En effet, cet immeuble est vacant depuis longtemps et dégrade l'image du Bourg. A terme, la réhabilitation de ce bâtiment pourrait permettre la création de logements locatifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte la proposition du Maire,
- Fixe le montant de l'offre de la collectivité pour cette acquisition à 12 000.00 € hors frais.

PARTICIPATION AU BUDGET PARTICIPATIF DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le Maire présente aux conseillers le projet de réhabilitation du gîte des pèlerins déposé, dans le cadre du budget participatif nivernais du Conseil Départemental, année 2019. Le Maire propose aux conseillers de financer ce projet s'il est désigné lauréat, à hauteur de 20% de son montant TTC de 12 173.83 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte la proposition du Maire,

Séance du 10/10/2019.

TARIF CANTINE

Le Maire informe les conseillers de la demande d'une famille qui souhaite que son enfant ayant un régime alimentaire particulier pour lequel un projet d'accueil individualisé (PAI) a été signé, soit accueilli à la cantine. Le prestataire ne pouvant pas livrer de repas adapté, les repas seront fournis par la famille et consommés à la cantine.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- fixe le prix de l'accueil à la cantine à 1.00 € par jour et par enfant ayant un régime alimentaire particulier pour lequel un PAI a été signé, quand les repas sont fournis par la famille.

PARTICIPATION COURS DE PIANO

Le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 29/09/2015 fixant la participation de la commune aux cours de piano à 20.00 € par mois et par élève domicilié sur la commune, dans la limite de 12 élèves.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les conditions énoncées ci-dessus.
- Précise que cette participation sera versée au professeur de piano qui établira une facture mensuelle.

CHEMIN RURAL DU ROND DE BORD A TACHES

Le Maire informe les conseillers de la demande d'un particulier qui souhaite disposer d'une partie du chemin rural du Rond de Bord à Tâches située en bordure de sa parcelle. Cette voie fait partie du domaine privé. Une décision de déclassement n'est pas nécessaire mais une enquête publique doit être réalisée.

Les possibilités d'établissement d'une convention d'occupation du domaine privé seront étudiées.

Travaux des commissions

COMMISSION AMÉNAGEMENT

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

La revitalisation des centres-bourgs est un sujet d'actualité. Les cœurs de villages sont des territoires fragilisés par les grandes zones commerciales et la désertification des zones rurales. La vacance des commerces et des logements est une des nombreuses caractéristiques d'un centre-bourg en perte de vitesse.

Un centre-bourg revitalisé résulte d'un ensemble d'actions qui en renouvelle l'attractivité et fixe durablement les habitants. Certaines actions consistent en une requalification des logements (rénovation thermique par ex.) et en un traitement des espaces publics.

Mener une réflexion sur la revitalisation des centres bourgs c'est travailler sur 3 thématiques :

1 - L'aménagement du bourg et la valorisation de notre patrimoine

Partagés par tous, les espaces publics constituent un ingrédient essentiel de la qualité de vie des citoyens et de l'attractivité d'un centre-bourg. Ils favorisent le sentiment d'appartenance et lui confère une identité en valorisant voire même en révélant ses atouts : patrimoine bâti, promenades urbaines, mise en valeur d'une perspective paysagère, ouverture d'une place propice aux activités sociales ou économiques...

L'espace public est un bon révélateur du dynamisme d'un centre-bourg.

En étant bien identifié, le patrimoine urbain, paysager et architectural renforce l'identité et contribue à une revalorisation de l'image de la commune.

2 - Les commerces et services

Les grandes zones commerciales, le changement d'habitude des consommateurs sont des facteurs qui contribuent à la disparition des commerces en zone rurale.

Le commerce est une composante importante de l'attractivité d'un village c'est donc un enjeu pour la municipalité de préserver l'offre commerciale surtout en campagne.

3 - L'habitat

L'habitat fermé ou dégradé est l'un des marqueurs les plus visibles de la perte d'attractivité d'un centre-bourg.

Le but est de rendre les centres bourgs accueillants pour les habitants, de recentrer l'habitat, d'utiliser les espaces libres au cœur du village et ne plus construire à l'extérieur.

Fort de ce constat Saint-Parize le Châtel s'est construit sur ces 3 axes

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

En 2009 le centre bourg est transformé avec une véritable place, espace convivial et rassembleur. La chaussée et les trottoirs sont refaits et aménagés pour les personnes à mobilité réduite. La circulation est organisée pour les camions, tout cela avec la volonté de rendre très agréables les rues de notre village où il fait bon se promener.

On note également la réfection de la rue de l'Ouche et de la place du champ de foire.

Moiry n'a pas été oublié et a bénéficié d'un aménagement rendant cette partie de la commune plus plaisante.

Avec le même souci de rendre le village attirant, un travail sur l'espace autour de l'église est commencé (cf Gazette n° 63 de sept. 2019).

COMMERCES ET SERVICES

Les commerces renforcent la vitalité des villages et donc installer un bar à la place de la poste était une évidence. La création d'un petit marché le samedi permet désormais aux St Parizois de faire leurs courses sur place et l'ouverture de l'épicerie apportera un plus. La Place de la Poste va devenir un petit centre commercial.

L'HABITAT

Les demandes en constructions neuves baissent d'année en année ; donc à St Parize des investissements coûteux sur de grands lotissements ne sont pas nécessaires. Il est plus souhaitable de favoriser les constructions sur des terrains privés en centre bourg dans les espaces laissés libres pour densifier notre village. La demande de logements en location est importante et un promoteur s'est engagé pour la construction de quelques logements locatifs.

Il faut être vigilants sur les habitations qui restent fermées et en éviter le délabrement. Pour cela une action de concertation régulière auprès des propriétaires est indispensable. L'achat d'une maison très dégradée en centre bourg a été proposée afin d'éviter une ruine.

Pour mener à bien toutes ces actions, il faut de la volonté et des financements. Notre budget n'est pas extensible, il faut le répartir entre le bien être des enfants (école, garderie, crèche...), l'entretien des bâtiments communaux, la voirie, les dépenses salariales etc.... ce qui ne laisse qu'une petite part pour les investissements.

Mais le principal c'est de tout mettre en œuvre pour que St Parize soit un village attrayant où il fait bon vivre.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

NOËL

Les illuminations pour les fêtes de Noël seront installées les 13 et 14 Décembre et resteront présentes jusqu'au 9 janvier.

L'AMBROISIE

L'ambrosie (*Ambrosiaartemisiifolia* L.) fait partie des rares végétaux qui n'ont aucune qualité, de quelque nature qu'elles soient : ni gustative, ni esthétique, ni médicinale. Bien au contraire, elle est à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen, à partir du mois d'août jusqu'en octobre. Ce pollen extrêmement allergisant provoque rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites. Le Département de la Nièvre est malheureusement très infecté ainsi que notre commune. C'est une plante qu'il vous faut repérer, identifier et détruire avant la montée en graines tout en prenant des précautions. Bien utiliser des gants, c'est une plante velue allergisante. Plus elle sera en contact avec votre peau plus votre tolérance diminuera. Le danger est réel, la Préfecture a demandé à chaque commune de désigner un référent Ambrosie. Il a pour rôle de faire remonter les lieux infestés et de les faire éradiquer. On ne pourra pas éradiquer totalement cette plante mais on peut toutefois essayer de la contenir. Pour un pied d'ambrosie arrivé à maturité ses graines portées par le vent réensemencent environ 3000 pieds. Soyez vigilants.

Présentation de cette ambrosie, une plante envahissante qui nuit à la santé

Ambrosiaartemisiifolia, l'ambrosie à feuilles d'armoise, communément appelée Ambrosie, fait partie de la famille des composées (Asteracées).

C'est une plante envahissante qui est apparue pour la première fois en France à la fin du XIXe siècle. Elle provient d'Amérique du Nord et l'Homme est le vecteur principal de son introduction et de son expansion. Elle pousse préférentiellement dans les cultures de printemps et plus particulièrement dans le tournesol, les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers... Son pollen est très allergisant, il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent. 6 à 12 % de la population exposée est allergique à l'ambrosie. Depuis environ 20 ans, elle est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France. Les pollens sont libérés d'août à septembre avec généralement un pic vers la mi-août.

Les différents stades de développement. La plante présente un port aérien et peu dense. Sa hauteur de croissance dépend de la nature du sol et de son environnement. La hauteur d'une plante en fleurs peut varier de 10 à 180 cm.

Les feuilles

Larges, minces, très découpées, elles sont du même vert sur chaque face (ce qui les distingue des feuilles de l'armoise). Pas d'odeur quand on froisse la feuille entre les doigts.

La tige

La tige est généralement poilue, solide et fortement ramifiée d'une hauteur de 70 cm en moyenne.

Les fleurs

Petites et verdâtres, elles sont disposées à l'extrémité des tiges. Les fleurs mâles et femelles d'une même plante sont séparées. Les fleurs mâles sont groupées en longs épis bien visibles. Les fleurs femelles sont très discrètes, insérées à l'aisselle des feuilles à la base des épis « floraux », isolées. L'Ambrosie est une plante dite « pionnière », qui privilégie les milieux ouverts peu occupés par la végétation. Elle tend à éviter la compétition pour l'espace et les ressources (eau, nutriments, ...) avec les autres espèces.

L'Ambrosie à feuille d'armoise préfère les sols légers mais pousse sur presque tout type de terrain s'ils sont perturbés et dénudés, jusqu'à 1400m d'altitude. Elle apprécie particulièrement les endroits chauds et les terres riches et sableuses, mais tolère aussi bien les sols argileux. Elle préfère les zones de plein soleil et résiste à la sécheresse. Elle apprécie tout spécialement les terres agricoles préparées pour les semis. Envahissant les cultures, cette espèce résistante aux traitements herbicides apparaît peu à peu dans les champs de tournesol et les jachères et pose de nombreux problèmes de gestion.

On la retrouve ainsi dans les décombres et décharges, les champs sur sol riche en éléments nutritifs, dans les endroits éclairés, chauds et modérément secs, en bord de voirie, sur les bords des cours d'eau, etc.

En première année de présence, elle pousse en abondance, mêlée aux armoises, aux orties, aux chénopodes, aux amarantes, et aux érigerons dans les terrains vagues, les jachères, les décharges publiques.

Les années suivantes, l'existence d'un couvert végétal au printemps du fait de la présence d'espèces germant à l'automne, réduit la lumière disponible et empêche la germination de l'ambrosie.

Celle-ci disparaît donc assez rapidement d'une année sur l'autre, mais ses graines stockées dans le sol conservent leur capacité de germination pendant plusieurs années (souvent plus de 7 ans). L'ambrosie réapparaîtra donc immédiatement si une intervention quelconque (culture, travaux, mouvements de terre...) élimine le couvert végétal. De plus, en retournant la terre soit pour cultiver, soit lors de chantiers, l'homme fait remonter des graines d'ambrosie en surface, permettant ainsi leur germination. Au-delà de sa capacité à se maintenir dans le sol, **la plante se disperse rapidement le long des voies de communication** (routes, voies ferrées, fleuves ...), par dispersion spontanée ou par l'intermédiaire de **vecteurs (animaux, véhicules, Homme, ...)**. **Les transports de terres contaminées par les graines** contribuent fortement à la dissémination de la plante. **Les machines agricoles** jouent aussi un rôle dans la dispersion lors de la récolte de cultures contenant de l'ambrosie.

- Pour plus d'informations et notamment des photos, nous vous invitons à consulter des sites internet sur l'ambrosie.

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, TOURISME, FETES ET CEREMONIES

COMMUNICATION

PAGE FACEBOOK : En ligne depuis avril 2017, nous sommes passés en nombre d'abonnés de 200 en juin 2017, à 384 en décembre 2017. Aujourd'hui nous avoisinons les 600 abonnés (590 exactement). La page facebook permet de diffuser en instantané des informations sur notre commune pouvant être partagées...

SITE INTERNET : La nouvelle version du site, fêtera sa deuxième année d'existence en janvier prochain. Il connaît, lui aussi, un succès croissant puisque nous sommes passés d'une moyenne de 476 visiteurs par mois en juin pour atteindre aujourd'hui, une moyenne de 636. Autre moyen de communication qui propose une multitude d'informations pratiques sur la vie municipale, la vie locale, l'agenda des manifestations, la vie scolaire, l'environnement, les associations, les commerces.

L'accès aux articles du Journal du Centre concernant notre commune est libre d'accès sur la page d'accueil du site dès le jour de parution.

Nous faisons le maximum pour le faire vivre et sommes ouverts à toute suggestion. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques en utilisant l'onglet « contact » du site.

CULTURE

BIBLIOTHEQUE : Un coin bébé lecteur avait été installé l'an dernier pour accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans ... Il a, depuis, rencontré un franc succès. C'est ainsi que les bébés ont pu notamment faire en novembre dernier leur première « soirée- pyjama » qui a séduit une quinzaine de petits et leurs parents à l'écoute de belles histoires racontées par Violaine . Une autre soirée pour les enfants à partir de 7 ans a suivi, le 6 décembre pour profiter des contes de Noël. De belles initiatives proposées par Violaine qui seront renouvelées.

La bibliothèque, c'est aussi les animations, des découvertes avec la présentation du métier d'illustrateur par Clément Lefèvre venu passer un après-midi avec les enfants. La bibliothèque, un vrai lieu de vie. N'hésitez pas à franchir la porte ! et c'est gratuit.

NOUVEAUTE : Une page Facebook « bibliothèque municipale de Saint-Parize-le-Châtel » vient d'être créée... permettant aux abonnés de suivre l'actualité, les nouveautés, les animations...

CINEMA : Un jeudi par mois, le cinéma itinérant vous propose dans la salle des cérémonies 3 films récents pour un prix modique. En 2019, nous avons ouvert quelques séances à 14 h 30 en direction des seniors mais bien sûr ouvertes à tous. En 2020, nous intégrerons cette séance supplémentaire chaque mois. Les programmations et les synopsis des films sont visibles sur la page d'accueil du site internet de la mairie.

MUSIQUE : (les cours ont repris en septembre)

Piano : Professeur Patrick Marsac. Il a remplacé Eliane Foulie qui pour des raisons de santé, n'a pas souhaité poursuivre. Nous la remercions pour avoir permis de préserver les cours de piano. Ce sont 08 élèves inscrits qui bénéficient d'une participation financière de la part de la mairie d'un montant de 20 € par mois.

Guitare : Professeur Julien Robin.. Une baisse du nombre d'heures dispensés par Julien nous a contraint à revoir la réorganisation des cours et malheureusement aussi à sacrifier le cours des guitaristes « experts » pour ne garder que qu'un seul cours de Ukulélé et un cours de guitare 2ème année. L'an prochain, Julien nous quittera pour des raisons de planning personnel et nous devons trouver un autre professeur.

Pour cette année, une convention avec le RESO a donc été signée pour 2 groupes les mardi après-midi, soit 9 élèves au tarif de 17€/mois pour le ukulélé et de 26€/mois pour la guitare.

Chant et violon : Notre professeur Claire-Lise Dufour n'a pas repris ses cours à Saint-Parize pour aussi des raisons de planning.... Si des demandes suffisantes apparaissent pour ces disciplines, nous chercherons un autre professeur l'an prochain.

TOURISME/PATRIMOINE

Le parcours de l'hôpital américain a pris ses quartiers d'hiver ... les drapeaux seront remis au printemps pour la période du 19 Mai au 11 Novembre.

Vous avez reçu la dernière « Gazette » de notre mandat en septembre, il faudra attendre les élections pour voir ce que fera la nouvelle équipe. Ce Lien est le dernier de l'année 2019, nous espérons que vous avez apprécié de recevoir des nouvelles « municipales ». N'hésitez pas à vous exprimer sur ce sujet à l'aide du petit coupon « Vous avez la parole » mis à votre disposition.

COMMISSION VIE SOCIALE

VIE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2019-2020 s'est très bien passée et nous étions très heureux d'accueillir Guillaume Boulade, le nouveau directeur.

L'école, cette année, compte 136 élèves : 50 en maternelle et 86 en élémentaire.

Répartition :

Maternelles :

TPS-PS : 24 : S.BONNET

MS/GS : 26 : E. PEREZ

Elémentaires :

CP/CE2 :14 et 6 : C.POMMERY

CE1 : 20 : V.MICHELOT

CE2/CM1 : 12 et 10 : M.BARBERO

CM1/CM2 : 7 et 17 : G.BOULADE et Mme LASSAYE

Les prévisions pour la rentrée 2020 /2021 sont de 141 élèves.

Il est rappelé que la loi pour une école de la confiance a abaissé à trois ans l'âge de l'instruction obligatoire. Les élèves doivent être présents tous les après midi sauf si les parents demandent une dérogation.

Depuis la rentrée les inscriptions des enfants à la cantine et à la garderie se font par un système d'achat en ligne ainsi que pour l'achat des tickets de cinéma.

Les menus de la cantine sont consultables en ligne lors de la réservation par le système d'achat sinon par voie d'affichage près du restaurant scolaire.

CCAS

- Le traditionnel repas des aînés du 11 novembre a été servi par le traiteur Friaud de Cérilly et a été animé par l'orchestre de Loïc Berton accompagné de Bernard Fleury bien connu dans le village.

Cette journée fut appréciée de tous.

Nous rappelons que nous avons mis en place depuis l'an dernier une après midi récréative, le deuxième mardi de chaque mois de 14h à 17h à la salle des cérémonies, ouverte à tous, un moment convivial pour se retrouver autour de jeux de sociétés ou de parties de belote.

Nous terminons par une petite collation en dégustant de délicieux gâteaux gentiment apportés par les participants.

Les personnes voulant y assister et n'ayant pas de moyen de locomotion, peuvent se faire véhiculer, en se signalant à la mairie au plus tard la veille en téléphonant au 03 86 21 08 44.

LE MARCHE DU SAMEDI

Depuis quelque temps, les membres bénévoles du CCAS vont chercher les personnes ne pouvant se déplacer ou n'ayant pas de moyen de locomotion pour les conduire le samedi matin sur la place de la Poste aux environs de 10 heures.

Un moment aussi pour se retrouver. Un grand merci à Véronique et Olivier, nos boulangers et à Guillaume, notre fleuriste préféré, qui ont vite pris l'initiative de parer à la fermeture du café « le Cercle » en organisant sur la place de la Poste un coin où Annie nous a accueilli chaque samedi proposant thé ou café et cela avec gentillesse et grand sourire. Qu'elle en soit ici remerciée vivement. Cet hiver nous serons à nouveau au chaud dans notre petit bistrot qui doit rouvrir très prochainement si ce n'est déjà fait sous le nom de « l'Olympique ». Encore un grand merci aux membres du CCAS et n'hésitez pas à téléphoner à la mairie pour qu'on vienne vous chercher.

VIE DES ASSOCIATIONS

Le COMITE DES FETES : Toujours la gymnastique deux fois par semaine le mardi et le jeudi de 9h30 à 10h30 dans la salle des fêtes..

Le FOYER a repris les soirées du rire : encore un bon moment où toutes les générations montent sur scène pour nous divertir et nous faire bien rire.

Bravo et félicitations à tous : acteurs, metteurs en scènes, décorateurs et installateurs des décors et à tout ceux qui s'occupent de la logistique.

HEREDIT a lancé le café de la généalogie à la maison des associations. Vous pouvez venir découvrir de probables liens de parenté qui vous sont certainement inconnus et peut être commencé à construire l'histoire de votre famille.

Ce rendez vous a lieu chaque premier mardi de chaque mois n'hésitez pas à pousser la porte.

SPORT ST PA : Le mardi soir de 18h45 à 19h45 fitness à la salle des fêtes. L'association proposera à partir du 18 janvier 2020, de vous retrouver pour des marches collectives. Renseignements auprès des membres du bureau.

Que toutes les associations soient remerciées pour leur investissement à faire vivre notre village.

Communauté de Communes Loire et Allier : CCLA

Déploiement du réseau départemental de communication électronique à Très Haut Débit

Les travaux de montée en débit pour la commune de Mars-sur-Allier sont terminés. Actuellement les travaux de raccordement portent sur les communes de Magny-Cours et de Saint-Parize-le-Châtel. Selon le calendrier des opérations de Nièvre Numérique, la commercialisation de la fibre optique pour ces deux communes devrait intervenir à l'automne 2020. Les travaux de raccordement pour les communes de Saint-Eloi et Sauvigny-les-Bois devraient débuter dès 2020. Il est rappelé l'importance d'un bon adressage, ainsi que l'accès aux lignes pour les techniciens. Un effort est demandé à chaque concitoyen en vue d'un élagage rigoureux.

Territoires d'Industrie

« Territoires d'Industrie » est un dispositif mis en place par l'État fin 2018. Il a pour ambition de faire se développer des projets industriels, avec la mobilisation d'une enveloppe fi-

nancière de 1,36 milliard d'euros. 4 grandes thématiques le structurent : attirer, innover, recruter et simplifier.

La collectivité Loire et Allier fait partie des 141 territoires identifiés pour leurs forts enjeux industriels. Elle dépend du Territoire d'Industrie « Nevers Val de Loire », constitué des EPCI Les Bertranges, Cœur de Loire, Nevers Agglomération, Sud Nivernais et de la commune de Cercy-la-Tour.

Localement, un collectif d'entreprises mène une réflexion sur la création d'un pôle industriel de fabrication de pièces techniques en impression 3D (métallurgie).

Voirie

La réunion préparatoire aux travaux a eu lieu le 8 novembre 2019. Elle a permis la planification des travaux de réfection qui interviendront sur 2019 et 2020, travaux pour un montant total de 340 050€ TTC. Sont prévus des interventions sur les routes de :

- Chevenon : route des tuileries (2020)
- Magny-Cours : chemin du Pont des Pelles au Blenay (2020) et route de la Tour (2020)
- Mars-sur-Allier : route du Champ Pagenot (2020) et chemin des Grès de Mars (2020)
- Saint-Eloi : rue de Réméron (2019) et route de Saint-Eloi à Trangy (2020)
- Saint-Parize-le-Châtel : route du rond de Bord et route du Moulin à vent (2019) et route du Domaine Barré et impasse des Moulises (2020)
- Sauvigny-les-Bois : route de Marigny (2020)

Zébulleparc

La météo particulièrement favorable de cette saison 2019 aura permis au Zébulleparc de connaître de nouveau un franc succès ! Les jeux d'eau et les jeux secs, l'espace baignade, la réouverture du restaurant, les cours de fitness en plein air... ont pleinement participé au dynamisme du site. Le restaurant a été repris par Madame LEROUX et s'appelle désormais « L'Entre'2 ». Il est ouvert toute l'année. Vous pouvez suivre les actualités de l'établissement sur la page Facebook « Restaurant l'Entre 2 ».

Suite à ce succès, et dans la continuité du schéma de dé-

veloppement préconisé, la CCLA souhaite poursuivre ses actions en matière de tourisme. Deux projets sont ainsi en cours de réflexion : la création d'une passerelle piétonne sur l'itinéraire de l'EuroVélo6 (D200-Chevenon) et la réhabilitation du camping de Chevenon.

Spectacles CCLA

La CCLA, en partenariat avec La Maison, vous propose 3 spectacles sur son territoire pour l'année 2020 :

- **Dimanche 16 février 2020 à 17h00 – Saint-Eloi, salle des fêtes Pierre Bérégooy** : « Première Neige », théâtre d'objets (à partir de 5 ans). Ce spectacle parle de ces choses que nous prévoyons, de ces rêves que nous projetons, et qui, pour une raison ou un autre, avortent...
- **Mardi 7 avril 2020 à 20h00 – Magny-Cours, espace culturel La Station** : « Héroïnes », théâtre (à partir de 12 ans). Un voyage du XXème siècle à nos jours, à travers le regard de ces héroïnes passées et présentes, sur la base de témoignages recueillis auprès d'agricultrices.
- **Vendredi 15 mai 2020 à 20h00 – Saint-Parize-le-Châtel, église** : « Chœurs et âmes », musique. Vivaldi, Fauré, Saint-Saëns, Bach... Autant de compositeurs majeurs mis à l'honneur pour ce concert baroque !

RN 7 à 2x2 voies

Le 29 novembre dernier a eu lieu une rencontre pour rappeler qu'il y a 30 ans en novembre 1989, Pierre Bérégooy, alors ministre des finances signé le PSA (Programme Spécifique d'Accélération) pour la Route Nationale 7. Depuis des aménagements ont été réalisés mais nous sommes loin de rejoindre Balbigny par une route à 2x2 voies.

Ces dernières années, aucun crédit n'a été alloué à la poursuite de ce programme. Mme Sollogoub, sénatrice, a posé la question M Djebbari, secrétaire d'Etat en charge des transports.

Mme Nadia Sollogoub : « La Nièvre attend l'achèvement de la mise à quatre voies de la nationale 7 depuis 1989 ; il ne manque que quelques kilomètres.

Ce projet était prévu dans le CPER 2015-2020, mais les crédits n'ont pas été débloqués en 2018 ni en 2019. Les marchés ont été notifiés en mars dernier, mais on ne peut aller plus loin faute de crédits. Peut-on espérer que ce dossier aboutisse enfin ? »

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. « L'objectif est de terminer les travaux de la nationale 7 d'ici à 2022. Les marchés ont été repassés très récemment de manière à pouvoir engager les crédits l'année prochaine. » Plusieurs promesses non tenues nous ont appris la prudence ces dernières années, mais l'espoir fait vivre.

Budget participatif nivernais 2019

Le 1er budget participatif Nivernais créé à l'initiative du conseil départemental de la Nièvre vient de s'achever :

- 121 projets en lice,
- 16190 votants,
- 32 projets choisis par les Nivernais.

Le canton de St Pierre -le- Moûtier a vu élu l'élection du projet n°93, Le panier Luthenois.

Le panier Luthenois est une association qui a pour but de renforcer le lien social et dynamiser le coeur de village de Luthenay-Uxeloup, avec une épicerie-bar associative.

Une édition 2020 du budget participatif Nivernais est déjà programmée.

SYCTOM

Les horaires des déchetteries du SYCTOM évoluent à compter du 1er janvier 2020 :

Le SYCTOM revoit les créneaux d'ouverture de ses deux déchetteries, pour mieux s'adapter à la fréquentation selon la saisonnalité (été / hiver)

A compter du 1er janvier 2020, les horaires d'ouverture de l'après-midi sont avancés d'une demi-heure en période d'hiver, à savoir : ouverture de 13h30 à 16h30 (d'octobre à avril).

Les horaires d'ouverture en période d'été ne sont, quant à eux, pas modifiés (de mai à septembre).

Téléthon 2019

Cette année encore, les deux communes de Saint-Parize-le-Châtel et de Magny-Cours se sont mises d'accord avec la direction du circuit pour réitérer l'organisation d'une action pour le Téléthon. Après la piste club en 2017 et la piste de karting et le parcours américain en 2018, cette édition 2019 a permis de retrouver le bitume du circuit international avec un départ à 17h30 sur la ligne officielle.

Sous un ciel chargé mais plutôt clément sans pluie, ce sont environ cent trente marcheurs entraînés ou pas qui se sont donc retrouvés pour un tour de piste soit un peu plus de 4kms. Des enfants ont même pu tester leur trottinette sur ce circuit mythique.

À l'arrivée, tout le monde était content d'avoir participé, surtout en soutenant ainsi les recherches sur les myopathies. Une boisson chaude, un gâteau étaient offerts aux marcheurs qui n'avaient pas oublié de remplir l'urne mise à disposition à l'entrée : le bilan de la soirée a permis de récolter la somme de 817 €, remise à l'AFMTÉLÉTHON.

Des urnes étaient également à disposition pour les dons chez les commerçants de nos deux communes jusqu'au 07 décembre. Leur montant (non connu à l'heure de la mise en impression) vous sera communiqué dans une prochaine édition.

Annonces diverses de la Municipalité

Bibliothèque : Fermeture du 21 Décembre 2019 au 6 janvier 2020 inclus

Cinéma : Jeudi 16 Janvier Plus d'infos sur le site de la mairie

Voeux du Maire: Vendredi 10 janvier à 19 h à la salle polyvalente. Tous les habitants de Saint-Parize sont invités (Pensez à retourner votre inscription en mairie)

Annonces diverses communiquées par les associations et autres structures proposant des activités

DESCENTE DU PERE NOEL : Samedi 21 Décembre 18 h avec animation des commerçants et vélos fleuris (ACSPMC)

Saint Patrice : Saint-Patrice : Jeudi 16 Janvier, salle des fêtes, concours de belote

Comité des fêtes : Vendredi 17 janvier au soir salle de la maison des associations, assemblée générale .

Foyer : Samedi 18 janvier au soir, assemblée générale, salle des fêtes (pour les personnes intéressées par le théâtre, la musique,) Renseignements Guillaume PAGE 06 61 42 37 37.

ACSPMC (club vélo) : Samedi 18 janvier au soir salle préfabriquée, assemblée générale, (pour les personnes intéressées par le cyclotourisme)

Renseignements Véronique Lacroix 07 81 71 70 94

Amicale (des parents d'élèves) : Samedi 25 janvier, salle des fêtes, tartiflette au profit des enfants de l'école

Renseignements : Françoise TOULON 06 26 73 65 49

A noter : le calendrier communal 2020 regroupant toutes les manifestations avec occupation des salles est consultable sur le site de la mairie, rubrique 'Municipalité »

Bonnes fêtes à tous!